Secrétariat au loisir et au sport

Rapport annuel de gestion 2002-2003











Québec

ASSEMBLÉE NATIONALE
Nº 333-d 0031105

Secrétariat au loisir et au sport

Rapport annuel de gestion 2002-2003

Octobre 2003

Québec

Production
Secrétariat au loisir et au sport
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 6B2
Courriel : sls@sls.gouv.qc.ca
www.sls.gouv.qc.ca

Vous trouverez la version électronique du présent document dans le site Internet du Secrétariat au loisir et au sport du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
Quatrième trimestre 2003
ISBN : 2-550-41439-X
© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre 5

Déclaration attestant la fiabilité des données 7

1.0 La présentation du secrétariat au loisir et au sport 9

1.1 La mission 9

1.2 Les créneaux d'activités 9

1.3 Le public-cible 9

1.4 Les leviers d'intervention 10

1.5 Le contexte 11

1.6 Les grands enjeux de l'organisation 14

2.0 Rappel de la déclaration de services aux citoyens, du plan stratégique 2001-2004 et du plan annuel de gestion des dépenses 16

2.1 La Déclaration de services aux citoyens et le Plan stratégique 2001-2004 16

2.2 Le plan annuel de gestion des dépenses 17

3.0 Les résultats 18

3.1 Les résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens 18

3.2 Les résultats au regard du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses 21

4.0 L'utilisation des ressources 47

4.1 Les ressources humaines 47

4.2 Les ressources budgétaires et financières 50

4.3 Les ressources informationnelles 50

5.0 Autres exigences réglementaires 51

Annexe 1 - Organigramme 2002-2003 du secrétariat au loisir et au sport 53

Annexe 2 - La synthèse des résultats 55

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du Secrétariat au loisir et au sport pour l'exercice financier compris entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir,

JEAN-MARC FOURNIER
Québec, octobre 2003

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2002-2003 du Secrétariat au loisir et au sport. Ce rapport s'inscrit dans le cadre des exigences que pose aux ministères et organismes la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01) en matière de reddition de comptes.

Le présent rapport fait état des résultats obtenus par le Secrétariat au cours de l'exercice financier 2002-2003, et ce, en lien avec les orientations et les objectifs définis dans son Plan stratégique 2001-2004.

De plus, le Rapport annuel de gestion 2002-2003 contient une déclaration attestant la fiabilité des données qui y sont présentées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Denys Jean
Québec, octobre 2003

Déclaration attestant la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. J'ai donc l'obligation de répondre de la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2002-2003 du Secrétariat au loisir et au sport décrit fidèlement sa mission, ses mandats, ses valeurs et ses orientations stratégiques. Il couvre également l'ensemble de ses activités et présente les objectifs, les cibles visées et les résultats obtenus au cours de l'exercice financier 2002-2003.

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2002-2003 sont fiables et qu'elles correspondent à l'état de la situation au 31 mars 2003.

Le sous-ministre adjoint,



Jean-Pierre Bastien
Québec, septembre 2003

1. La présentation du Secrétariat au loisir et au sport

1.1 La mission

La mission du Secrétariat au loisir et au sport (SLS) est de favoriser le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et de promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

1.2 Les créneaux d'activités

Le SLS participe :

- à l'essor du loisir ; ses responsabilités couvrent le loisir socio-éducatif, le plein air et le loisir touristique ;
- à l'essor du sport, dans les quatre sphères de la dynamique de la pratique sportive soit l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence ;
- à la promotion d'un mode de vie physiquement actif ;
- à la promotion de la sécurité et de l'éthique sportive, à la protection de l'intégrité physique et morale ainsi qu'à la prévention des traumatismes qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

1.3 Le public-cible



Les activités et les actions du SLS visent l'ensemble de la population. Toutefois, la jeunesse constitue une clientèle prioritaire, de même que les athlètes inscrits dans un processus de développement de l'excellence sportive et leurs entraîneurs. Pour atteindre ses objectifs, le SLS travaille de concert avec un grand nombre de partenaires nationaux, régionaux et locaux, dont plusieurs organismes de loisir et de sport qu'il reconnaît officiellement. Les partenaires du SLS sont issus des milieux associatif et municipal, des secteurs de l'éducation et de la santé ou du privé.

Un nombre important de citoyens collabore également à l'atteinte des objectifs du SLS. Ce sont les milliers de bénévoles, les personnes qui encadrent les participants ainsi que les employés des associations et des organismes qui investissent du temps et de l'énergie dans le développement des activités de loisir et de sport au Québec.

1.4 Les leviers d'intervention

Pour moduler son action, le Secrétariat utilise les leviers d'intervention suivants.

L'éducation du public et la formation des intervenants

Le SLS tente de sensibiliser la population aux retombées positives du loisir et du sport, afin de l'amener à intégrer l'activité physique à son mode de vie et à adopter des comportements sécuritaires dans la pratique d'activités de loisir et de sport. Il collabore également à la formation des personnes qui œuvrent dans le domaine du sport, de l'activité physique ou du loisir (certification des entraîneurs, formation des bénévoles, formation en matière de sécurité, etc.).

Le soutien professionnel

Le SLS a mis en place divers mécanismes de concertation afin de susciter l'engagement de partenaires régionaux et nationaux. Il a en outre une équipe de professionnels qui collabore avec ceux-ci et les soutient dans l'organisation de leurs activités. Les études et la recherche constituent également des activités importantes du Secrétariat.

Le soutien financier

Le SLS gère des programmes de soutien financier destinés aux organismes de loisir et de sport. Il collabore à l'application de la mesure de crédit d'impôt remboursable à l'intention des athlètes de haut niveau. Il offre également un programme de soutien financier favorisant l'accompagnement des personnes handicapées qui désirent pratiquer des activités de loisir et de sport.



La réglementation et la normalisation

La Loi sur la sécurité dans les sports et ses règlements permettent au SLS d'agir auprès des utilisateurs et des fournisseurs de services quant aux comportements à adopter, à la qualité de l'encadrement, aux aménagements et aux équipements de protection. Il collabore aussi à l'élaboration de normes, de guides ou de mécanismes d'accréditation offrant aux fournisseurs de services la possibilité d'avoir des outils adaptés aux besoins et aux exigences liés à une pratique saine et sécuritaire des activités de loisir et de sport.

1.3 Le contexte

Pour s'assurer de la justesse de son action, le SLS a cerné certains éléments de l'environnement externe et interne qui doivent être pris en compte dans le choix de ses orientations stratégiques.

L'ENVIRONNEMENT EXTERNE



- Le développement de l'offre de service en loisir et en sport est influencé par :
  - une demande croissante de la population pour des services diversifiés ;
  - l'augmentation de la sédentarité et de l'obésité chez les adolescents;
  - le nombre élevé de blessures chez les adolescents pratiquant une activité de loisir ou de sport ;
  - la préoccupation grandissante pour les phénomènes du dopage et de la violence dans le sport ;
  - les besoins concernant l'accessibilité aux activités (moyens de transport, équipements adaptés, etc.) ;
  - la réorganisation municipale et les réformes dans les domaines de l'éducation et de la santé ;
  - le vieillissement de la population et ses conséquences sur l'offre de service ;
  - l'augmentation de la pratique des activités de plein air ;
  - la diversification des modes de pratique et l'engouement pour les activités dites extrêmes ;
  - l'état du parc des infrastructures et des équipements.
- Le développement de l'excellence sportive nécessite un soutien adéquat.
  - Les États qui obtiennent les meilleures performances sportives au plan mondial investissent dans la formation et l'encadrement de leurs athlètes de haut niveau. En effet, ceux-ci sont formés par des entraîneurs reconnus et ils ont accès à des services périphériques (services médicaux spécialisés, par exemple) et à des centres d'entraînement nationaux. Au Québec, les investissements additionnels réalisés au cours des dernières années ont contribué à améliorer la situation.

- Les acteurs du milieu représentent le moteur du développement du loisir et du sport.
  - Les partenaires du SLS jouent un rôle clé dans l'offre de service en loisir et en sport. Leurs actions sont complémentaires à celles de l'État. Or, ceux-ci revendiquent un soutien financier accru et une présence forte du Secrétariat en matière de recherche et développement, de veille stratégique, etc.
  - Le constat sur l'essoufflement et la diminution du nombre de bénévoles, ressources d'une importance capitale dans le monde du loisir et du sport, a donné suite à une enquête dont les résultats permettront aux acteurs concernés de créer des outils de soutien à l'action bénévole, de renouveler les orientations et les priorités d'intervention.
  - On observe un désir des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de créer une dynamique nouvelle au regard de l'augmentation de l'offre de service pour le sport et l'activité physique. Dans ce contexte, le Québec collabore à la mise en œuvre de la Politique canadienne du sport, tout en continuant à assumer ses responsabilités et en veillant à ce que ses champs de compétence soient respectés.

L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET LE CONTEXTE ORGANISATIONNEL

L'environnement interne

L'intervention de l'État dans les domaines du loisir, du sport et de l'activité physique résulte du constat largement partagé selon lequel les activités de loisir et de sport sont bénéfiques pour la santé. De plus, elles contribuent au bien-être personnel et collectif, à l'amélioration de la qualité de vie ainsi qu'au développement social et économique. Les résultats peuvent dépasser les attentes si on adopte une vision intégrée en jumelant la promotion de la sécurité à celle de l'activité physique. L'enjeu étant d'intérêt public, l'engagement de l'État doit donc être perçu comme un investissement. Conséquemment, le SLS doit consolider la place qu'il occupe au sein de l'appareil gouvernemental et faire valoir le potentiel préventif et curatif de l'activité physique, du loisir et du sport au regard du mieux-être de la population.





Le SLS doit accroître son leadership au sein du gouvernement et auprès de sa clientèle, en stimulant le dynamisme des milieux concernés et en favorisant leur engagement, ainsi que dans la promotion de l'activité physique, de la sécurité et de l'éthique sportive. Pour jouer adéquatement son rôle, le Secrétariat doit accentuer ses efforts dans le secteur de la recherche et partager ses connaissances avec l'extérieur. Il doit collaborer avec les principaux acteurs du milieu du sport et du loisir, participer à la formation des personnes qui œuvrent dans les secteurs où il intervient et, finalement, profiter des occasions qui se présentent pour se faire connaître et reconnaître, sur les scènes québécoise, canadienne et internationale.



Le contexte organisationnel

En 2002-2003, la position du SLS dans l'appareil gouvernemental lui a permis de remplir plus adéquatement son mandat en raison des moyens accrus mis à sa disposition. Il a également travaillé à ce que ses actions soient reconnues sur les scènes canadienne et internationale.

Dans le contexte de la modernisation de l'État, le SLS a redoublé ses efforts en vue de mettre en pratique son plan stratégique dans ses unités administratives. Il a notamment amorcé la production de plans d'action sectoriels et a conçu des outils de suivi de gestion.

1.6 Les grands enjeux de l'organisation

Considérant le contexte décrit précédemment, le Secrétariat au loisir et au sport a défini, dans son plan stratégique, quatre grands enjeux.

FAIRE VALOIR, AU SEIN DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL, LE POTENTIEL DE LA PRATIQUE RÉGULIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES, DE LOISIR ET DE SPORT, POUR CONTRIBUER AU MIEUX-ÊTRE DE LA POPULATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.

Le SLS doit établir des alliances avec d'autres ministères ou avec des partenaires nationaux afin de faire valoir l'immense potentiel de l'activité physique, du loisir et du sport. L'augmentation du niveau d'activité physique de la population est un formidable défi de santé publique que nous devons nous empresser de relever étant donné les retombées positives qui en résultent. La diminution du nombre de traumatismes qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport représente également un

enjeu important en lien avec la réduction des coûts des soins de santé. Au-delà de ces considérations, l'activité physique, le loisir et le sport entraînent d'importantes répercussions sur le développement personnel et social des citoyens, le renforcement des communautés, le développement de l'économie et du tourisme, la création d'emplois et le respect de l'environnement.

CONTRIBUER À CE QUE LA POPULATION QUÉBÉCOISE PRATIQUE DAVANTAGE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES, DE LOISIR ET DE SPORT, ET CE, DANS UN CONTEXTE SAIN ET SÉCURITAIRE.

Cet enjeu est fondamental car il découle de la raison d'être du SLS. Ce dernier a défini les stratégies pour accroître la participation de la population à l'activité physique, au loisir et au sport dans un environnement adéquat. Par exemple, une approche intégrée des secteurs d'intervention apparaît comme une piste intéressante pour favoriser une synergie efficace. De plus, la création de nouveaux partenariats et l'amélioration des mécanismes de concertation permettront de consolider les acquis.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE.

Le Secrétariat est responsable du soutien au développement de l'excellence sportive québécoise. Or, les exigences auxquelles sont soumis les athlètes de haut niveau augmentent sans cesse. Afin de les aider à mettre en valeur leur potentiel, le SLS doit contribuer à ce que les moyens et l'encadrement qui sont offerts aux athlètes correspondent aux normes actuelles liées à l'entraînement et à la compétition.



MODERNISER LA GESTION AU SEIN DE SON ORGANISATION.

Le SLS a poursuivi sa démarche de modernisation afin de mettre en place une nouvelle dynamique de gestion axée sur les résultats visant à accroître l'efficacité de l'organisation. Pour ce faire, en collaboration avec son personnel, il a actualisé son plan stratégique en restant attentif aux facteurs internes et externes de l'environnement qui influencent ses actions ainsi qu'aux défis organisationnels qu'entraîne un nouveau style de gestion.

2.0 Rappel de la déclaration de services aux citoyens, du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses



2.1 La Déclaration de services aux citoyens et le Plan stratégique 2001-2004

Le 1er avril 2001, le Secrétariat au loisir et au sport (SLS) rendait publics sa Déclaration de services aux citoyens et son Plan stratégique 2001-2004.

La Déclaration de services aux citoyens présente la façon dont le SLS entend offrir à sa clientèle le meilleur service possible. Les principes guidant l'action y sont décrits, de même que les normes de qualité qui doivent être maintenues lorsque les citoyens communiquent avec le SLS par téléphone, par courrier électronique, par la poste ou en personne. Dans une brochure, le SLS explique comment avoir accès à ses services (coordonnées, adresse Internet et heures d'ouverture des bureaux) et donne le nom de la personne à qui déposer une plainte en cas de besoin.

Le Plan stratégique 2001-2004, premier exercice de planification stratégique du SLS, présente les grandes orientations de l'organisation, sa mission, le public visé, ses partenaires et ses leviers d'intervention. L'état de situation y est par la suite décrit, de même que les contextes externe et interne susceptibles d'influencer, à court et à moyen terme, les choix et les priorités d'intervention. Il s'ensuit une présentation des enjeux et des défis que l'organisation devra relever au cours de la période 2001-2004.



Le plan stratégique permet également au SLS de répondre aux exigences de la Loi sur l'administration publique et de s'adapter aux nouvelles réalités de l'environnement externe, notamment celles touchant les organisations locales, régionales et nationales de loisir et de sport. Pour chaque orientation, des axes d'intervention et des objectifs ont été définis. Lorsque cela était possible, des indicateurs et des cibles ont été associés aux objectifs afin de permettre de mesurer l'atteinte des résultats.

Le SLS a également défini des principes directeurs dont découle l'ensemble des orientations et qui devront régir le choix des stratégies d'intervention à mettre en place au cours des trois prochaines années. Les principes directeurs sont les suivants :

- accorder la priorité aux citoyens ;
- contribuer à la mise en valeur du potentiel des jeunes ;
- intensifier le partenariat et la concertation ;
- respecter les caractéristiques propres à chaque milieu ;
- reconnaître l'engagement bénévole ;
- accroître son leadership en matière de développement, de diffusion et d'acquisition de connaissances ;
- favoriser le rayonnement du Québec en matière d'activité physique, de loisir et de sport.

2.2 Le plan annuel de gestion des dépenses

Le plan annuel de gestion de dépenses du SLS a été préparé en collaboration avec Tourisme Québec, les deux organismes partageant en 2002-2003 le même portefeuille. Pour le secteur loisir et sport, il reprend les quatre orientations du plan stratégique du SLS en précisant les objectifs et les résultats attendus pour l'an 2 de la période 2001-2004. Le budget de dépenses était alors de 66,7 millions de dollars dont 40,8 millions de dollars étaient accordés pour la promotion du loisir et de l'action bénévole, 18,6 millions de dollars pour la promotion du sport et de la sécurité, et 7,3 millions de dollars pour l'administration du loisir et du sport. L'effectif autorisé du SLS était de 72 personnes.



3. Les résultats



3.1 Les résultats au regard de la Déclaration de services aux citoyens

Le Service des communications conseille et soutient les unités administratives du SLS et est responsable du suivi de la Déclaration de services aux citoyens.

Au cours de l'année 2002-2003, le Service des communications a produit du matériel promotionnel pour l'ensemble des secteurs d'activités : brochures, dépliants, affiches, guides de presse, certificats de reconnaissance, programmes d'assistance financière, rapports, plans de communication, mise à jour des sites Internet du SLS et de Kino-Québec et conception du site Internet des Jeux du Canada.

De plus, il a organisé, en concertation avec les unités administratives, des activités de relations publiques, des conférences de presse ainsi que la participation de représentants du SLS à des congrès, des expositions et des colloques. En 2002-2003, il a émis plus de 130 communiqués et organisé une vingtaine de conférences de presse.

Le Service des communications a également contribué à l'atteinte des résultats ayant trait à :

- la lutte à la sédentarité, par la mise en œuvre des campagnes Vis ton énergie et Plaisir sur glace ;
- la promotion du loisir et du sport, notamment à l'occasion des Jeux du Canada, hiver 2003 et des Jeux du Québec (hiver et été 2003) ;
- la promotion du rôle social du bénévole avec la remise des Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin ;
- la promotion de la sécurité et de l'intégrité physique et morale des personnes qui participent à des activités de loisir et de sport, avec le concours L'esprit sportif, ça compte ! et les campagnes de sensibilisation Mon enfant et le sport, le plaisir d'abord, Harcèlement et abus sexuel, ça existe et Je performe sans drogue ;
- l'essor de l'excellence sportive avec le lancement du programme Équipe Québec pour les athlètes de haut niveau et leurs entraîneurs.





MOYENS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MIS EN PLACE POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS AUX CITOYENS

En mars 2003, le SLS a déposé le Plan d'amélioration des services aux citoyens où les mesures suivantes sont proposées :

- mieux connaître les besoins de la clientèle (profil des utilisateurs) ;
- mettre en place un processus de gestion des demandes de renseignements et des plaintes des citoyens ;
- informer et sensibiliser le personnel à l'importance de la qualité de l'accueil ;
- élaborer les normes d'évaluation, revoir l'offre de service, définir les processus ainsi que le calendrier de mise en œuvre des nouvelles mesures.

Le Secrétariat a aussi conçu un système de suivi des demandes des citoyens pour quantifier le nombre de demandes, le temps de réponse et établir la nature de celles-ci.

3.2 Les résultats au regard du plan stratégique et du plan annuel de gestion des dépenses



Les pages suivantes présentent les résultats obtenus par le SLS à l'an 2 de son Plan stratégique 2001-2004 et de son plan de gestion des dépenses 2002-2003.

Le plan annuel de gestion des dépenses présente les quatre orientations du plan stratégique soit :

1. Lutter contre la sédentarité ;
2. Favoriser le développement du loisir et du sport ;
3. Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité physique et morale des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport ;
4. Favoriser le développement de l'excellence sportive.

Pour chacune de ces orientations, des axes d'intervention et des objectifs ont été définis. Des indicateurs et des cibles ont ensuite été définis avec le souci de créer des instruments de mesure ou de points de référence là où ils n'existaient pas. Cet exercice a permis la création d'indicateurs associés à la mission du SLS. Les prochaines étapes permettront d'établir des mécanismes efficaces de veille stratégique et de raffiner les indicateurs de gestion et les cibles. La mobilisation du personnel autour de l'élaboration de plans d'action constitue un pas dans la direction d'une gestion davantage axée sur les résultats.



La présentation des résultats



Orientation stratégique 1 : Lutter contre la sédentarité

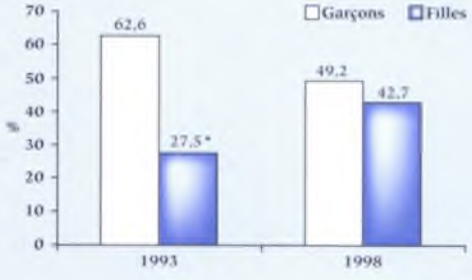
Axe d'intervention : La diminution du nombre de personnes sédentaires

Objectif 1 : Tel qu'inscrit dans le Plan d'action Kino-Québec 2001-2005, d'ici 2005, freiner le désengagement des jeunes à l'égard de l'activité physique et diminuer la proportion des personnes âgées de 15 à 19 ans qui ne font pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé

Indicateur	Cible	Résultats
Proportion des jeunes de 15 à 19 ans qui ne font pas suffisamment d'activités physiques	D'ici 2005, freiner le désengagement des jeunes vis-à-vis l'activité physique et diminuer la proportion de personnes âgées de 15 à 19 ans qui ne répondent pas aux critères de la seconde partie de la recommandation du Consensus international sur l'activité physique à l'adolescence.	• 106 000 $ ont été remis sous forme de bourses à 178 écoles primaires et secondaires dans le cadre du concours École active 2002 • 688 écoles primaires et secondaires ont participé au concours École active 2003 • 41 000 jeunes ont participé au concours Vis ton énergie • Participation à l'implantation du projet Québec en forme

Près de 15 000 élèves de 41 écoles secondaires des régions du Québec ont reçu la visite de la tournée Vis ton énergie et de son porte-parole, l'athlète Marc Gagnon.

Évolution du pourcentage des jeunes de 15 à 19 ans qui respectent la seconde partie de la recommandation du Consensus international sur l'activité physique à l'adolescence (Québec 1993 et 1998)



Source : Institut de la statistique du Québec, Institut national de santé publique du Québec et Kino-Québec, *Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé 1998*. La prochaine collecte de données se fera en 2003.

1 La seconde partie de la recommandation du Consensus international sur l'activité physique à l'adolescence précise que les adolescents devraient pratiquer des activités physiques d'intensité moyenne ou plus élevée, trois fois ou plus chaque semaine, pendant au moins vingt minutes par séance.

Commentaires

Au cours de l'année 2002-2003, le SLS, par l'entremise du programme Kino-Québec, a fait plusieurs interventions dans le milieu scolaire soit :

- le concours École active qui a permis d'attribuer plus de 106 000 $ en bourses (64 000 $ du SLS et 42 000 $ des partenaires régionaux) à 178 écoles primaires et secondaires de toutes les régions du Québec pour des projets d'aménagement ou d'achat d'équipement favorisant la pratique d'activités physiques. Au printemps 2003, 688 écoles primaires et secondaires ont fait parvenir un projet pour recevoir une bourse du programme École active, d'une valeur variant entre 250 $ à 1 500 $;
- la mise en oeuvre et la coordination de la campagne Vis ton énergie au cours de laquelle 41 écoles secondaires ont été visitées et près de 15 000 élèves ont été rencontrés. Plus de 41 000 élèves du secondaire ont répondu au concours qui leur était destiné ;
- la poursuite des activités concernant l'animation de la cour d'école : 361 écoles primaires et 14 écoles secondaires ont été soutenues de différentes façons par les conseillers régionaux de Kino-Québec : documentation, soutien à la conception et à la réalisation de projets ;
- la participation à plusieurs comités : le comité interministériel d'harmonisation des interventions en milieu scolaire du ministère de l'Éducation, le groupe de travail École et milieu en santé piloté par l'Institut national de santé publique, le projet Ça bouge après l'école ;
- la participation à la création de la Corporation Québec en forme et à son implantation dans les régions du Québec ; Québec en forme a été implanté dans 18 écoles de la région de Trois-Rivières et a permis de rejoindre près de 4 000 jeunes. Il y a eu des rencontres dans quatre autres régions (Estrie, Montréal, Québec et Outaouais) en vue d'offrir, pour septembre 2003, une programmation de diverses activités à quelque 25 000 jeunes de 14 écoles.





Orientation stratégique 1 : Lutter contre la sédentarité

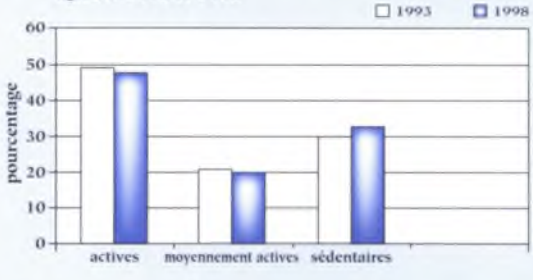
Axe d'intervention : La diminution du nombre de personnes sédentaires

Objectif 2 : Tel qu'inscrit dans le Plan d'action Kino-Québec 2001-2005, d'ici 2005, diminuer la proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé

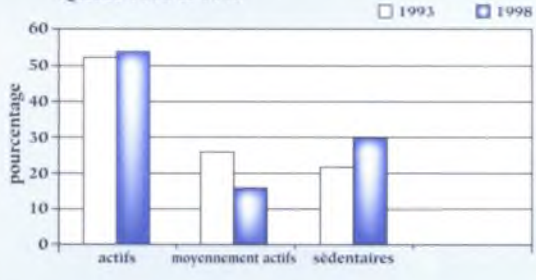
Indicateur	Cible	Résultats
Proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques (dépense énergétique de 1000 kcal/semaine)	D'ici 2005, diminuer la proportion des personnes âgées de 25 à 44 ans qui ne font pas suffisamment d'activités physiques (46 % chez les hommes et 52 % chez les femmes)	• La campagne Plaisir sur glace a donné lieu à des activités organisées sur 470 sites répartis dans 12 régions du Québec • 250 écoles et 34 milieux de travail ont fait la promotion de Plaisir sur glace • Des conseillers de Kino-Québec ont visité 603 milieux de travail de 15 régions

Promotion de Plaisir sur glace auprès des municipalités :
• 470 sites d'activités dans 12 régions ont été animés par des intervenants municipaux et leurs bénévoles ; les patinoires extérieures ont ainsi été mises en valeur comme lieux d'activités physiques pour la famille.

Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, femmes de 25 à 44 ans, Québec 1993 et 1998



Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, hommes de 25 à 44 ans, Québec 1993 et 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, Institut national de santé publique du Québec et Kino-Québec, *Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé 1998*. La prochaine collecte de données se fera en 2003.

Commentaires

Au cours de l'année 2002-2003, le SLS, par l'entremise du programme Kino-Québec, a été présent dans plusieurs milieux de travail et municipalités :

- il a diffusé des outils de sensibilisation produits en collaboration avec la Fondation des maladies du cœur pour le Mois du cœur ; la thématique de février 2003 était l'activité physique ;
- il a produit un argumentaire pour aider les organisations à choisir et à organiser des activités physiques dans leur milieu ;
- il a élaboré une campagne promotionnelle sur la marche à l'intention des adultes ;
- il a participé à divers comités d'aménagement de parcs, de voies cyclables, de sentiers de marche, d'infrastructures, etc.

Enfin, des conseillers de Kino-Québec ont visité 603 milieux de travail. Au cours de ces rencontres, ils ont remis de la documentation, donné des conseils, évalué les besoins, aidé à la création de clubs de marche, donné de la formation, etc.



Orientation stratégique 1 : Lutter contre la sédentarité

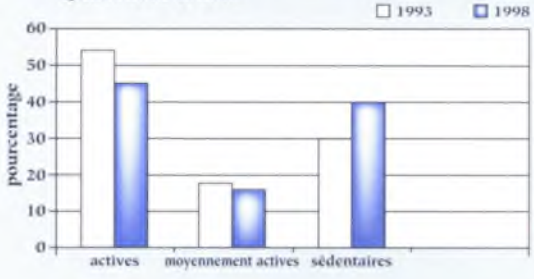
Axe d'intervention : La diminution du nombre de personnes sédentaires

Objectif 3 : Tel qu'inscrit dans le Plan d'action Kino-Québec 2001-2005, d'ici 2005, freiner l'augmentation de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé

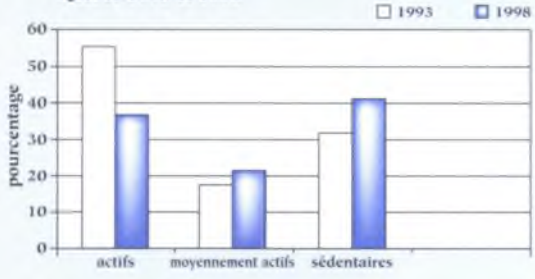
Indicateur	Cible	Résultats
Proportion de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques	D'ici 2005, freiner l'augmentation de la proportion de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques	• Soutien financier à 26 projets de plein air • 50 présentations de l'avis du comité scientifique de Kino-Québec : L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus • Promotion du programme Viactive auprès de 94 nouveaux regroupements • 118 séances de formation données aux animateurs notamment : – 40 séances de formation à l'intention de nouveaux animateurs bénévoles – 78 séances de formation pour des animateurs déjà actifs

Lancement et diffusion du 3e avis du comité scientifique de Kino-Québec intitulé L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus.

Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, femmes de 65 et plus, Québec 1993 et 1998



Niveau moyen d'activité physique de loisir et de transport, pour un trimestre, hommes de 65 et plus, Québec 1993 et 1998



Source : Institut de la statistique du Québec, Institut national de santé publique du Québec et Kino-Québec, *Enquête québécoise sur l'activité physique et la santé 1998*. Les données pour les 55 ans et plus n'étant pas disponibles, les graphiques présentent le niveau d'activité physique pour les 65 ans et plus. La prochaine collecte de données se fera en 2003.

Commentaires

À l'intention de la population âgée de plus de 55 ans, le SLS en 2002-2003, par l'entremise du programme Kino-Québec, a :

- consolidé et maintenu les acquis du programme Viactive auquel participent chaque semaine près de 40 000 aînés (pauses exercices, marche, etc.). Plus de 2 000 animateurs aînés bénévoles collaborent à la réussite de ce programme de Kino-Québec ;
- effectué des recherches afin de mieux connaître les besoins de la clientèle des 55-64 ans ;
- apporté un soutien financier à 26 projets présentés dans le cadre du programme Prenez l'air avec Kino-Québec.



Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport

Axe d'intervention : La promotion du loisir et du sport

Objectif 1 : Faire valoir le loisir et le sport, leur apport à la qualité de vie individuelle et collective, leur importance sociale et économique, ainsi que l'originalité et la diversité des formes de pratique

Indicateur	Cible	Résultats
Positionnement du loisir et du sport	2001-2004	Participation à plus de 20 activités de réflexion et de travaux interministériels

C'est par la voie de la concertation avec ses partenaires que le SLS fait valoir l'importance du loisir et du sport, ce qui permet de les positionner avantageusement.

Commentaires

L'objectif vise, d'une part, à positionner le loisir et le sport comme un moyen d'intervention du gouvernement et, d'autre part, à faire connaître les bienfaits liés à la pratique d'activités de loisir et de sport.

Le SLS a participé aux réflexions et aux travaux interministériels suivants :
- la place du loisir et du sport en région (en lien avec la Politique sur la ruralité) ;
- l'animation récréative et sportive en milieu autochtone ;
- la carte-vacances ;
- la Route verte ;
- les schémas d'aménagement de certaines MRC ;
- le projet Ça bouge après l'école ;
- la rencontre de planification organisée par le ministère des Régions en vue du Rendez-vous national des régions ;
- le dossier des sentiers récréo-touristiques ;
- la table interministérielle concernant la Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire ;
- le comité interministériel pour les francophones hors Québec ;
- la conversion des emprises ferroviaires désaffectées en parcs linéaires.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport

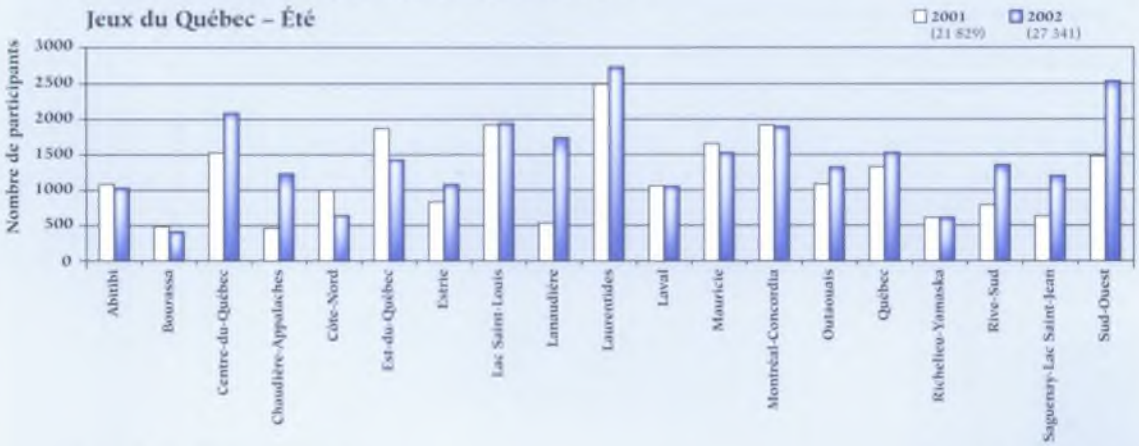
Axe d'intervention : La promotion du loisir et du sport

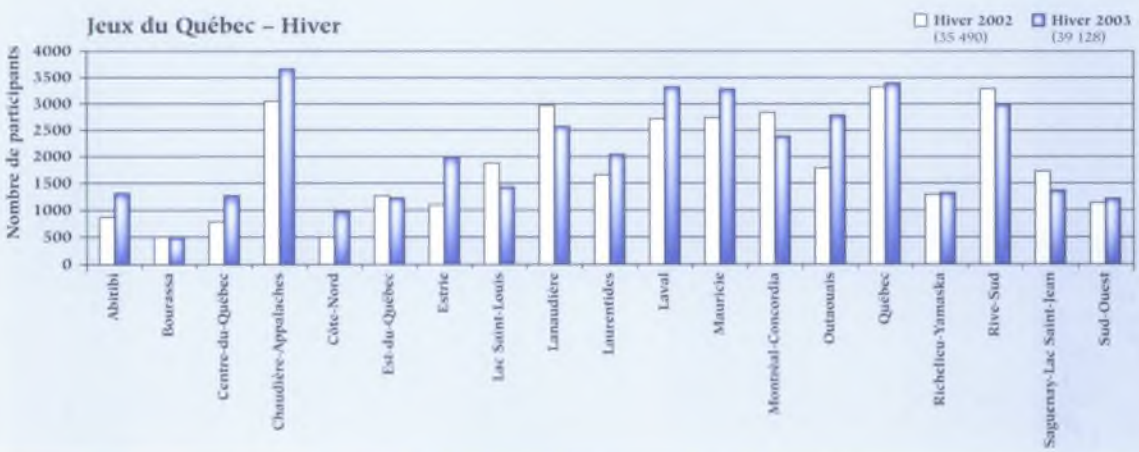
Objectif 2 : En matière de sport, consolider les Jeux du Québec comme véhicule de promotion du sport et accroître la participation aux finales régionales

Indicateur	Cible	Résultats
Nombre de participants aux finales régionales	Aucune cible n'est inscrite au plan stratégique pour 2002-2003	• Finales régionales d'été 2002 : 27 341 participants • Finales régionales d'hiver 2003 : 39 128 participants

Le programme Mes premiers Jeux s'adresse aux jeunes qui sont à l'étape de l'initiation à la compétition. L'objectif est de doubler la participation aux jeux régionaux d'ici 2007. Dix-sept des 19 régions identifiées par l'organisation des Jeux du Québec ont pris part à ce projet. Deux fédérations sportives (celles de tennis de table et d'haltérophilie) ont soumis des projets d'initiation à leur discipline sportive.

Performance du Québec aux Jeux du Canada 2003





Commentaires

Les finales régionales des Jeux du Québec sont pour les jeunes athlètes une première expérience de compétition multisport. Ils peuvent alors échanger et mettre à l'épreuve leurs acquis en se mesurant aux meilleurs athlètes de leur région. Lors des finales régionales d'été 2002, 27 341 jeunes athlètes ont pris part aux compétitions. Les finales régionales d'hiver 2003 ont accueilli 39 128 jeunes.

Quant aux finales nationales des Jeux du Québec, elles se tiennent aux années impaires et comportent deux compétitions : celle d'hiver et celle d'été. À l'hiver 2003, 3 498 athlètes et accompagnateurs participaient, dans la MRC de Portneuf, à la 38e Finale nationale des Jeux du Québec, alors qu'environ 4 000 athlètes étaient attendus à l'été 2003, dans la MRC Amiante, pour la 39e Finale nationale.

Les prochains Jeux auront lieu en 2005 : Hiver – Saint-Hyacinthe (40e Jeux)
Été – Amos (41e Jeux)

C'est en 2002 que le programme Mes premiers Jeux a eu lieu pour la première fois. Le programme vise à doubler la participation aux jeux régionaux d'ici 2007. La Fondation des Jeux du Québec (FJQ) a participé au financement de Mes Premiers Jeux en y investissant 100 000 $. Dix-sept des 19 régions qui participaient aux Jeux du Québec y ont pris part, deux fédérations sportives ont soumis des projets. Un total de 10 830 jeunes se sont inscrits au programme Mes premiers jeux à l'hiver 2003.

L'amélioration des liens entre les régions et les fédérations demeure une des grandes préoccupations du SLS. Une bonne communication entre les fédérations (avec leur plan de développement de l'excellence) et les unités régionales de loisir et de sport (URLS) (avec leur plan d'intervention en sport) est en effet primordiale. Des efforts de part et d'autre ont conduit à une meilleure harmonisation des programmes et des services offerts. À titre d'exemple, une rencontre organisée par l'URLS Côte-Nord a réuni des représentants des fédérations sportives nationales et ceux des associations régionales.



Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport

Axe d'intervention : L'accessibilité à la pratique

Objectif 3 : Renforcer la capacité des acteurs du milieu du loisir et du sport à améliorer les services offerts à leur clientèle respective

Indicateur	Cible	Résultats
Niveau de soutien financier et professionnel	2001-2004	• Subventions de 29 742 542 $ accordées à 12 programmes en loisir • Subventions de 6 859 310 $ accordées à 9 programmes en sport et activité physique • Soutien financier de 125 000 $ pour 7 projets spécifiques d'études et de recherche sur le loisir • Soutien financier de 73 000 $ pour 5 projets d'études et de recherches sur le sport et l'activité physique • Soutien professionnel auprès des partenaires du loisir, du sport et de l'activité physique

Plusieurs travaux et réflexions avec les partenaires du loisir ont permis de mettre sur pied l'Observatoire québécois du loisir accessible dans le site du SLS www.sls.gouv.qc.ca

Commentaires

Le Secrétariat au loisir et au sport effectue le suivi des résultats à l'aide des éléments suivants :
- les programmes d'assistance financière récurrents ou ponctuels et leur enveloppe budgétaire ;
- les investissements en études et recherches ;
- la participation de ses professionnels à des comités de réflexion et à des travaux avec des partenaires.

Accessibilité à la pratique du loisir

Les principaux programmes de soutien financier, dans le secteur du loisir, sont les suivants :
- Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir : 1 622 800 $;
- Programme de reconnaissance et de financement des associations régionales de loisir pour personnes handicapées : 1 283 500 $;
- Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir : 2 573 592 $;
- Programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes : 3 747 852 $;
- Programme d'assistance financière aux clubs de véhicules tout-terrains : 1 428 900 $;
- Programme d'assistance financière aux camps de vacances : 3 837 807 $;
- Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées : 1 381 566 $;
- Programme d'assistance financière au regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec : 2 574 400 $;
- Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport : 6 484 000 $;

Études et recherches

- Les investissements en loisir ont connu une hausse par rapport aux dernières années. Une somme de 125 000 $ a permis de financer 7 projets de recherche spécifiques au secteur loisir. Les partenaires nationaux (Conseil québécois du loisir, Association québécoise du loisir municipal, organismes nationaux de loisir, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)) et régionaux (unités régionales de loisir et de sport), en ajoutant une contribution financière ou professionnelle, ont fait fructifier ces investissements.

Soutien professionnel

Plusieurs travaux et réflexions avec ses partenaires du loisir ont permis notamment :

- la coordination des activités du Laboratoire en loisir et vie communautaire ;
- la mise sur pied de l'Observatoire québécois du loisir ;
- la coordination de projets d'étude et de recherche ;
- la conception d'un guide sur la gestion des soins de santé en camps de vacances;
- la rédaction d'un guide terminologique en loisir ;
- l'élaboration d'indicateurs en loisir municipal ;
- la mise sur pied de la Table loisir municipal.

Accessibilité à la pratique du sport

Les principales mesures de soutien financier dans le secteur du sport sont les suivants :

- programmes de soutien aux opérations régulières des fédérations : 3 893 210 $;
- Corporation Sports-Québec : 1 512 500 $;
- école Sports-Études et programmes Sports-Études : 300 000 $;
- Conseil des centres d'entraînement de haut niveau de Québec : 150 000 $;
- Centre national multisport – Montréal : 500 000 $;
- Fédération québécoise du sport étudiant : 400 000 $;
- Fondation de l'athlète d'excellence du Québec : 150 000 $;

Études et recherches

En matière d'études et de recherches, des investissements de 73 000 $ ont permis de financer 5 projets spécifiques au secteur du sport et de l'activité physique.

Soutien professionnel

En ce qui a trait au soutien professionnel, le SLS a participé activement à plusieurs travaux et réflexions avec des partenaires, notamment pour contribuer à la réorientation du programme des Jeux du Québec, augmenter la participation aux Jeux régionaux et intégrer certaines disciplines pour personnes handicapées.

Enfin, les professionnels du SLS ont apporté leur soutien à plusieurs conseils d'administration d'organismes et participé à des rencontres thématiques. De plus, ils ont donné des conférences et participé à des rencontres avec certains services du gouvernement fédéral et de municipalités.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport

Axe d'intervention : L'accessibilité à la pratique

Objectif 4 : **Positionner le Secrétariat au loisir et au sport dans le secteur du plein air et proposer un plan d'action**

Indicateur	Cible	Résultats
Adoption d'un plan d'intervention en matière de plein air	2003	• Poursuite des travaux avec les partenaires

La Chaire de tourisme de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a tracé l'historique et l'évolution du plein air au Québec

Commentaires

À la suite de la collecte d'information sur les pratiques d'activités de plein air au Québec, le SLS a amorcé l'étape menant à l'élaboration d'un plan d'intervention en matière de plein air notamment en :

- confiant à la Chaire de tourisme de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) le mandat de rédiger un texte décrivant l'évolution et l'historique du plein air au Québec, la vision, les enjeux et les problèmes identifiés par les organismes concernés ;
- animant des rencontres de travail avec le Conseil québécois du loisir afin de favoriser son positionnement en matière de loisir de plein air ;
- participant, avec les fédérations nationales de plein air, aux rencontres de consultation menées par Aventure Écotourisme Québec qui portait sur l'élaboration d'un guide de gestion des risques.





ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport

AXE D'INTERVENTION : L'encadrement des participants

OBJECTIF 5 : Contribuer à la formation et au perfectionnement des intervenants

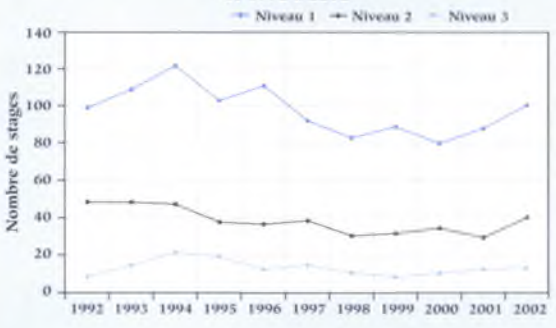
INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
Nombre de stages offerts Nombre d'entraîneurs formés Outils de formation élaborés	Aucune cible n'est inscrite au plan stratégique pour 2002-2003	**Nombre d'intervenants (entraîneurs) formés :** • 2035 entraîneurs ont participé à des stages de formation de niveau 1 • 646 entraîneurs ont participé à des stages de formation de niveau 2 • 199 entraîneurs ont participé à des stages de formation de niveau 3 **Nombre de stages offerts :** • 98 stages de niveau 1 • 39 stages de niveau 2 • 12 stages de niveau 3

Comparaison entre les données de 2001-2002 et les données de 2002-2003

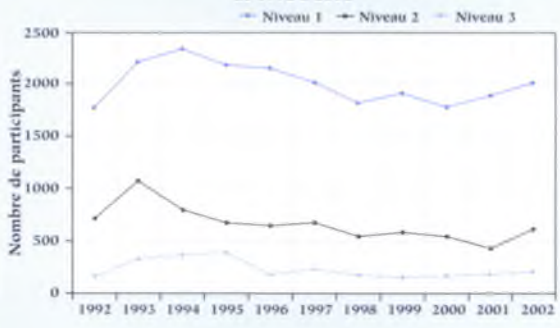
Nombre d'entraîneurs formés

Niveaux	2001-2002	2002-2003	Écart
1	1 880	2 035	155
2	436	646	210
3	188	199	11

Évolution du nombre de stages théoriques de 1992 à 2202



Évolution du nombre de participants aux stages théoriques de 1992 à 2002



Le volet théorique du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) est géré par Sports-Québec (élaboration et gestion du calendrier de formation des niveaux 1, 2 et 3). On peut déceler, en 2002-2003, une certaine augmentation du nombre de participants aux stages.

Commentaires

Après une évaluation du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE), le Conseil national de certification des entraîneurs (CNCE) décidait de le transformer en un programme d'éducation et de formation axé sur les compétences (EFAC). En date du 31 mars 2003, 34 fédérations canadiennes avaient complété un modèle de formation du participant et 18 autres modèles étaient en cours d'élaboration. Pour ce qui est des modèles de formation des entraîneurs, 23 sont terminés et 26 sont en cours de réalisation. Il est prévu qu'au 1er avril 2006, le nouveau programme sera complété.



Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport

Axe d'intervention : L'engagement bénévole

Objectif 6 : Promouvoir le rôle social du bénévole

Indicateur	Cible	Résultats
Mise en œuvre de la remise des prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin	2001-2004	• Remise des Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin : 21 individus – volet régional : 17 lauréats – volet national : 2 lauréats (1 en loisir et 1 en sport) – volet relève : 2 lauréats (1 en loisir et 1 en sport) 4 organisations – volet soutien au bénévolat, catégorie organisme : 1 lauréat – volet soutien au bénévolat, catégorie entreprise : 1 lauréat – volet soutien au bénévolat, catégorie municipalité : 1 lauréat – Prix du Secrétariat au loisir et au sport : 1 lauréat (municipalité)

Vingt-cinq lauréats ont été honorés lors de la remise des Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin, le 18 octobre 2002 à l'Assemblée nationale.

Commentaires

Le Prix du bénévolat en Loisir et en sport Dollard-Morin vise principalement la promotion de l'action bénévole auprès des Québécoises et des Québécois, la reconnaissance de l'apport du milieu associatif et la valorisation de l'engagement à l'amélioration de la qualité de vie des communautés.

Un comité de travail composé du SLS et de partenaires (URLS, Conseil québécois du loisir, Sports-Québec et l'Association québécoise du loisir municipal) a été formé pour évaluer certains paramètres de cette activité.

De plus, les résultats de la recherche sur le bénévolat en loisir effectuée par le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) permettront de proposer des leviers de reconnaissance et de promotion de l'action bénévole.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport

Axe d'intervention : L'engagement bénévole

Objectif 7 : Consolider les moyens de développement de l'action bénévole

Indicateur	Cible	Résultats
Adoption d'un plan d'intervention en matière de bénévolat	2003	• Participation à divers comités, consultations des partenaires et interventions visant à améliorer les moyens de développement de l'action bénévole • Définition d'orientations prioritaires

Deux priorités animeront la démarche à l'égard du bénévolat en loisir et en sport :
- le soutien à l'action bénévole ;
- la promotion de l'action bénévole.

Commentaires

- Maintien des rencontres régulières avec le Conseil québécois du loisir afin d'assurer la cohésion du développement et du positionnement éventuel du SLS en fonction des préoccupations du milieu associatif ;

- Le SLS a consulté ses partenaires notamment, le Conseil québécois du loisir, certains professionnels en loisir et le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR concernant les orientations à privilégier en matière de bénévolat.

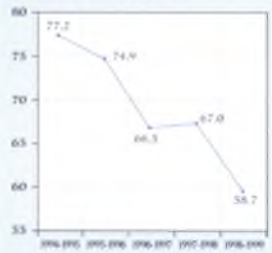
Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport

Axe d'intervention : La sécurité dans la pratique

Objectif 1 : Diminuer les taux de traumatismes mineurs, d'hospitalisation et de décès qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport

Indicateur	Cible	Résultats
Taux de décès Taux d'hospitalisations Taux de traumatismes mineurs	Diminution des taux des trois indicateurs	• L'analyse des données se poursuit. Les résultats ne pourront toutefois être connus avant 2006

Les résultats de l'étude sur les taux de décès, d'hospitalisations et de traumatismes mineurs ne peuvent être connus avant 2006, étant donné la dimension temporelle de ce type d'étude dont il faut suivre l'évolution sur quelques années.

Taux de décès par 100 000 personnes	Taux d'hospitalisation par 100 000 personnes	Taux de traumatismes mineurs par 100 000 personnes
		1991.....1610 1998.....1360
Indicateur de départ = 2,38	**Indicateur de départ = 58,7**	**Indicateur de départ = 1360**
Les données utilisées pour définir le taux brut de mortalité par traumatisme d'origine récréative et sportive proviennent des statistiques émises par le Bureau du coroner du Québec. Celles-ci étaient émises deux ans après l'année étudiée, un suivi peut être effectué annuellement, mais le résultat ne pourra être connu avant 2006.	Les données utilisées pour définir le taux brut d'hospitalisations pour traumatismes d'origine récréative et sportive proviennent des fichiers Med-Écho du ministère de la Santé et des Services sociaux. L'étude de l'évolution du taux d'hospitalisations pour la période 1999-2002 sera effectuée en 2004. Quant aux résultats de l'analyse des années 2002-2003 et 2003-2004, ils ne pourront être connus avant 2006.	Les données utilisées pour définir le taux de morbidité de 1993 et de 1998 sur les terrains de loisir et de sport proviennent des résultats d'enquêtes effectuées auparavant par l'Institut de la statistique du Québec. Pour les années subséquentes, les indicateurs devront être redéfinis sur la base des données de l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes qui est supervisée par Statistique Canada.

Commentaires

Le dénominateur utilisé pour définir ces taux est la population totale du Québec et non uniquement les personnes pratiquant des activités récréatives et sportives. Ainsi, il importe de documenter également l'évolution du niveau de pratique d'activités récréatives et sportives au Québec, afin de déterminer si une augmentation ou une diminution observée des taux ne pourrait s'expliquer par une augmentation ou une diminution de la pratique.

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité soit assurée à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport

Axe d'intervention : La sécurité dans la pratique

Objectif 2 : Faire un bilan de l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports et de ses règlements et émettre les recommandations appropriées

Indicateur	Cible	Résultats
Dépôt du bilan et des recommandations	2003-2004	• Bilan en cours
	Le mode d'intervention par approbation d'un règlement de sécurité adopté et appliqué par les organismes du milieu associatif sera évalué	

Commentaires

Le bilan de l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports et de ses règlements tiendra particulièrement compte de l'évaluation des éléments suivants.

Respect du Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace

Une étude effectuée en 2002-2003 révèle que 99,8 % des joueurs de hockey adultes portent un casque, 72,9 % un protecteur facial, 22,7 % une visière, mais que 4,4 % des joueurs ne portent aucune protection au visage. Après avoir assisté à une baisse continue du taux du port du protecteur facial exigé par la réglementation entre 1990 et 1996 (de 87,6 % à 73,7 %), on constate depuis une stabilité relative de ce taux.

Respect du Règlement sur la sécurité dans les stations de ski alpin

Chaque station de ski du Québec est inspectée en moyenne à tous les trois ans ; en 2002-2003, 27 stations ont été inspectées. Si le nombre moyen d'infractions par station (14) a diminué depuis les dernières saisons, il faut toutefois interpréter ce résultat avec réserve, car il ne tient pas compte de la taille des stations visitées.

Mode d'intervention par approbation d'un règlement de sécurité

Le mode d'intervention par approbation d'un règlement de sécurité adopté et appliqué par les organismes du milieu sera évalué en 2003-2004.

La réglementation sur la plongée subaquatique récréative

Il s'agit d'un nouveau mode de gestion réglementaire en loisir et en sport qui s'applique à un organisme habilité par le ministre à exercer des pouvoirs relatifs à la qualification des participants et des enseignants. La mise en application du règlement est prévue pour 2003-2004.

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité soit assurée à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport

Axe d'intervention : La sécurité dans la pratique

Objectif 3 : Développer et mettre en œuvre un plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité dans la pratique d'activités de loisir et de sport

Indicateur	Cible	Résultats
Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité physique et morale des personnes pratiquant des activités de loisir et de sport	2003-2004	• En 2002-2003, il y a eu de nombreuses consultations pour l'élaboration d'un plan d'action

L'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action auront lieu en 2003-2004

Commentaires

Faisant face à une multitude d'enjeux, le SLS doit établir des priorités qui tiennent compte des ressources dont il dispose, tout en concentrant ses efforts là où les besoins sont les plus criants et où les gains en prévention sont envisageables.

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité soit assurée à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport

Axe d'intervention : La protection de l'intégrité des participants

Objectif 4 : Augmenter le nombre d'organismes intervenant en matière de protection de l'intégrité des participants aux activités de loisir et de sport (violence, agressions sexuelles, harcèlement et dopage)

Indicateur	Cible	Résultats
Nombre d'interventions en matière de protection de l'intégrité physique et morale des personnes	D'ici 2004, 100 % des unités régionales de loisir et de sport (URLS) D'ici 2004, 100 % des organismes associatifs désignés prioritaires dans le plan d'action	• Les premières évaluations ont été faites à l'occasion du colloque des URLS de février 2003

Pour atteindre son objectif d'augmenter le nombre d'organismes intervenant en matière de protection de l'intégrité physique et morale des personnes, le SLS s'est associé à plusieurs organismes dont la Société canadienne de la Croix-rouge, les unités régionales de loisir et de sport, les écoles et les cégeps, Sports-Québec et l'Association québécoise des médecins du sport.

Projets amorcés ou réalisés en 2002-2003 pour atteindre la cible

Agressions sexuelles et harcèlement

Participation à des comités régionaux des URLS et tenue d'une journée d'information à leur intention

Distribution par les URLS d'outils de sensibilisation aux problèmes d'agressions sexuelles et de harcèlement et à la nécessité d'implanter des mesures de prévention (affiche, dépliant pour les parents, brochure pour les intervenants)

Soutien à la mise en place d'un programme de sensibilisation à la violence et à l'abus sexuel, en collaboration avec la Société canadienne de la Croix-Rouge

Participation au Comité interministériel de concertation et de coordination en matière de violence conjugale et d'agression sexuelle

Soutien des organismes nationaux dans la mise en place de politiques

Violence

Poursuite de l'élaboration d'une stratégie de promotion de l'esprit sportif

Programme de promotion de l'esprit sportif aux Jeux du Québec (participation de Sports-Québec, des comités organisateurs et des URLS)

Formation du « noyau » de la future coalition nationale pour l'éthique dans le sport

Élaboration et diffusion d'un code d'éthique pour les parents de jeunes sportifs

Soutien professionnel, technique et financier à l'implantation du programme Franc-Jeu dans tout le hockey mineur québécois

Dopage

Diffusion d'outils de sensibilisation pour la prévention du dopage sportif (dépliant, guide, brochure)

Production et diffusion de l'Étude de l'éthique, du dopage et de certaines habitudes de vie chez les sportifs québécois ainsi que d'un feuillet (anglais-français) présentant les faits saillants de cette étude

Participation au sondage sur l'apparence corporelle chez les élèves des niveaux secondaire et collégial

Participation à l'élaboration de la Stratégie canadienne en matière d'éthique

Participation à la révision du Règlement antidopage canadien

Production d'un diaporama sur les produits dopants pour les séances d'information données par l'Association québécoise des médecins du sport

Orientation stratégique 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive

Axe d'intervention : Le développement et l'encadrement des athlètes de haut niveau

Objectif 1 : Favoriser l'atteinte d'un taux de représentativité québécoise équivalent à son poids démographique au sein des équipes canadiennes lors des Grands Jeux

Indicateur	Cible	Résultats
Pourcentage d'athlètes et d'entraîneurs québécois au sein des délégations canadiennes	25 %	• Les athlètes québécois qui ont participé, en 2003, aux Jeux du Commonwealth représentaient 24,6 % de la délégation canadienne et ils ont remporté 37 % des médailles • Aux Jeux du Canada 2003, le Québec a remporté le Drapeau des Jeux du Canada et la Coupe du centenaire • 23,5 % des athlètes brevetés par Sport Canada proviennent du Québec

C'est la première fois dans l'histoire des Jeux du Canada qu'une même province remporte le Drapeau des Jeux du Canada et la Coupe du Centenaire.

Tableau I – Performance du Québec aux Jeux du Canada 2003

Provinces-territoires	Nombre de points Drapeau des Jeux du Canada	Nombre de médailles			
	Points	O	A	B	Total
Québec	322	60	40	32	**132**
Ontario	305	33	21	46	**100**
Alberta	280.5	28	36	27	**91**
Colombie-Britannique	271.5	11	27	30	**68**
Manitoba	213.5	6	11	18	**35**
Saskatchewan	189.5	13	13	12	**38**
Nouveau-Brunswick	155	4	4	11	**19**
Nouvelle-Écosse	117	2	1	5	**8**
Terre-Neuve et Labrador	93.5	0	1	3	**4**
Île-du-Prince-Édouard	75.5	0	3	5	**8**
Yukon	36.5	0	0	0	**0**
Territoires du Nord-Ouest	27	0	1	2	**3**
Nunavut	2.5	0	0	0	**0**

Tableau II – Nombre d'athlètes brevetés par Sport Canada

Province-territoires	Total	%
Alberta	167	13,7
Colombie-Britannique	244	20,1
Ile-du-Prince-Édouard	6	0,5
Manitoba	44	3,6
Nouveau-Brunswick	14	1,1
Nouvelle-Écosse	34	2,8
Nunavut	–	–
Ontario	360	29,6
Québec	285	23,5
Saskatchewan	58	4,8
Terre-Neuve et Labrador	2	0,2
Territoires du Nord-Ouest	–	–
Yukon	1	0,1
Total	**1 215**	**100 %**

Date de référence : 16-04-2003

Commentaires

Les performances québécoises

- Aux Jeux du Commonwealth à Manchester (Grande-Bretagne), les 69 athlètes du Québec représentaient 24,6 % de la délégation canadienne (281 athlètes). Dans les épreuves individuelles, ils ont remporté 44 des 110 médailles canadiennes, soit 40 % ; en épreuves par équipe, ils ont contribué à l'obtention de 29 % des médailles, soit 6 médailles sur 24.
- Aux Jeux du Canada, hiver 2003, Bathurst-Campbellton, l'équipe du Québec a terminé première au classement général, méritant ainsi, pour la première fois en 24 ans, le Drapeau des Jeux du Canada. Les athlètes du Québec ont gagné 60 médailles d'or, 40 d'argent et 32 de bronze ; le Québec a obtenu 322 points, devançant ainsi l'Ontario (305 points) et l'Alberta (280,5 points).
- De plus, le Québec a reçu la Coupe du Centenaire attribuée à la province qui s'est la plus améliorée. C'est la première fois dans l'histoire des Jeux que la même province remporte le Drapeau des Jeux du Canada et la Coupe du Centenaire.
- En date du 31 mars 2003, sur 1 215 athlètes brevetés par Sport Canada, 285 provenaient du Québec (23,5 %).

Programmes et activités ayant contribué à l'atteinte de l'objectif

- Le Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) a permis de distribuer 6 769 300 $ dans 55 disciplines, en plus des disciplines de 6 organismes de sport pour personnes handicapées.
- La mesure fiscale adoptée en faveur des athlètes a été fort bien accueillie. Issue du budget 2001-2002, elle rend éligibles à un crédit d'impôt remboursable, les athlètes des catégories excellence, élite ou relève reconnus par le SLS. En prévision de leur déclaration de revenus 2002, 2 580 athlètes ont reçu une attestation.
- Les programmes sport-études du secondaire, pour lesquels chaque fédération sportive et chaque école concernée signent une convention, ont des dispositions pour assurer la vie la plus équilibrée possible aux athlètes-élèves en quête de la réussite sportive et académique. Il y a plus de 146 programmes reconnus par le SLS et le ministère de l'Éducation ; ils comprennent 25 disciplines et sont offerts dans 28 écoles. Le SLS accorde 224 000 $ à l'organisation de services périphériques (services médicaux, par exemple) offerts par les écoles à leurs 1090 athlètes-élèves.
- L'École Sport-Études collégiale est constituée d'un réseau de 22 cégeps et 7 universités qui offrent à 560 athlètes-étudiants des services adaptés au plan académique. Le SLS donne une subvention de 72 000 $ par année à cet organisme.
- En matière de services périphériques offerts aux athlètes de haut niveau, le SLS est l'un des six partenaires fondateurs du Centre national multisport – Montréal qui s'adresse d'abord aux athlètes membres des équipes canadiennes mais aussi, aux athlètes élite et relève du Québec. La contribution du SLS est de 500 000 $ par année.
- Le SLS contribue financièrement (150 000 $ par année) au Conseil des centres d'entraînement de haut niveau de la région de Québec dans le but de favoriser la présence de groupes d'entraînement dans la région de la Capitale Nationale.
- Le SLS contribue financièrement (150 000 $ par année) au Programme de bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec.
- Le SLS soutient l'Agence de communication du sport amateur québécois qui veille notamment à la promotion des athlètes québécois de haut niveau.
- Le Programme de soutien à l'organisation d'événements sportifs (PSES) s'adresse aux fédérations sportives. Son budget de 323 000 $ a permis de soutenir l'organisation, au Québec, de 156 événements sportifs d'envergure canadienne et internationale.

Afin d'améliorer l'accessibilité des services en français, le SLS a demandé à chaque fédération sportive québécoise de nommer une personne responsable du dossier dans les relations entre ces organismes et les associations canadiennes. Un rapport sera remis à Sport Canada afin que le gouvernement fédéral prenne les mesures nécessaires pour pallier les lacunes existantes, le cas échéant.

Orientation stratégique 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive

Axe d'intervention : Le développement et l'encadrement des athlètes de haut niveau

Objectif 2 : Contribuer à la professionnalisation des entraîneurs de haut niveau

Indicateur	Cible	Résultats
Nombre d'entraîneurs qui travaillent à temps plein dans ce secteur et qui sont soutenus par le SLS	Aucune cible n'est inscrite au plan stratégique pour 2002-2003	• 10 entraîneurs de plus qu'en 2001-2002 travaillent à temps plein et reçoivent un soutien financier du SLS

Entraîneurs à temps plein selon les montants octroyés

Années	15 000 $ et plus	10 000 $ et plus	5 000 $ et plus
2000-2001	24	37	43
2001-2002	35	86	54
2002-2003	46	81	58

Commentaires

Onze entraîneurs à temps plein de plus qu'en 2001-2002 ont reçu des montants de 15 000 $ et plus (35, en 2001-2002 et 46, en 2002-2003).

Orientation stratégique 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive

Axe d'intervention : L'amélioration de la structure québécoise soutenant le sport de haut niveau et la place du Québec et des Québécois sur la scène internationale

Objectif 3 : Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action en matière d'excellence sportive

Indicateur	Cible	Résultats
Adoption d'un plan d'action	2001-2004	• Les subventions accordées aux fédérations sportives québécoises pour la mise en œuvre de leur plan de développement de l'excellence 2001-2005 totalisent 6 984 300 $ et visent le soutien aux entraîneurs et aux athlètes • Le plan d'action du SLS en matière de développement de l'excellence sportive a été déposé en 2001-2002

Les services périphériques du Centre national multisport – Montréal, principalement les services médicaux sportifs, ont été offerts à 2 049 athlètes* répartis dans les catégories suivantes :
- excellence : 348
- élite : 752
- relève : 949

* Selon une moyenne des mois de juin et septembre 2002 ainsi que du mois de janvier 2003.

Commentaires

L'aide financière accordée aux fédérations sportives québécoises pour la mise en oeuvre de leur plan de développement de l'excellence 2001-2005, qui totalise 6 984 300 $, a permis :

- de soutenir les réseaux de compétition et les occasions d'entraînement (2 079 300 $) ;
- l'engagement de personnes-ressources chargées de veiller aux programmes de développement des athlètes, dans 38 disciplines ciblées (500 000 $) ;
- d'offrir des services médico-sportifs à 2 049 athlètes des catégories excellence, élite et relève ;
- d'aider des athlètes élite et relève de 23 disciplines par le biais de 64 projets de soutien en sciences de l'entraînement ;
- de réaliser 11 projets de recherche scientifique visant l'amélioration des conditions d'entraînement des athlètes québécois.



4. L'utilisation des ressources



Au cours de l'exercice financier 2001-2002, le Secrétariat au loisir et au sport (SLS) fut invité à entreprendre une démarche vers l'autonomie. En avril 2002, à l'aide de ressources additionnelles accordées à cette fin par le Secrétariat du Conseil du Trésor, il s'est résolument engagé dans ce processus.

4.1 Les ressources humaines

L'effectif et la structure

Neuf postes additionnels ont été accordés au SLS par le Secrétariat du Conseil du Trésor pour lui permettre de tendre vers une plus grande autonomie. Le Secrétariat a ainsi pu organiser l'ensemble des fonctions horizontales de nature administrative et autres nécessaires à une organisation autonome. La structure organisationnelle a été modifiée ; on y retrouve le bureau du sous-ministre adjoint comprenant un service des communications, trois directions opérationnelles responsables de la gestion et de la réalisation des activités (Direction du loisir, Direction du sport et de l'activité physique, Direction de la promotion de la sécurité) et une nouvelle direction de nature plus horizontale, la Direction des ressources et du réseau. Le gestionnaire responsable de cette direction a la responsabilité de trois secteurs, soit la gestion du réseau des conseillers régionaux en loisir et en sport, la mise en oeuvre et la coordination des services à la gestion, la coordination du dossier de la modernisation et de la planification stratégique. L'annexe I présente l'organigramme 2002- 2003 du SLS.

La planification stratégique

Des efforts importants ont permis d'élaborer, avec les employés, un processus de positionnement stratégique afin de développer une vision concrète, réaliste et dynamique qui viendrait appuyer les activités et les prises de position du SLS. Le fruit de cette réflexion sera présent dans des plans d'action et contribuera au prochain plan stratégique en matière de sport et de loisir, qui présentera les orientations et les résultats à atteindre pour la prochaine période.

4.2 Les ressources budgétaires et l'effectif

	Exercice 2002-2003		Exercice 2001-2002
Programmes	**Budget des dépenses**	**Dépenses réelles**	**Dépenses réelles**
Développement du loisir et du sport	66 666 400 $	67 657 500 $	73 122 769 $ *
Investissement	683 000 $	223 636 $	30 000 $
	Nombre		
Effectif	72 personnes		64 personnes

* budget de dépenses 2001-2002 : 60 098 400 $

En 2002-2003, le budget de dépenses du SLS était de 66,7 millions de dollars. Les dépenses réelles ont, quant à elles, été de 67,7 millions de dollars. L'écart s'explique par un recours au fonds de suppléance. Le budget d'investissement prévu était de 683 000 $ et devait servir à réaliser deux projets d'envergure, soit la migration de la plate-forme informatique du SLS et la refonte du programme de gestion des subventions. Seul le premier projet qui a coûté 223 636 $ a été réalisé, le second ayant été reporté en 2003-2004.

En 2001-2002, le budget de dépenses était de 60,1 millions de dollars et les dépenses réelles ont atteint 73,1 millions de dollars. L'écart entre le budget de dépenses de l'exercice financier 2002-2003 et celui de 2001-2002 est attribuable aux budgets additionnels accordés au SLS pour assumer son autonomie ainsi que pour élaborer son plan de développement du loisir et du sport.



4.3 Les ressources informationnelles

Des mois d'avril 2002 à février 2003, le SLS a reçu les services requis en matière de ressources informationnelles du ministère de la Santé et des Services sociaux. Toutefois, en mars 2003, il migrait vers une plate-forme informatique autonome.

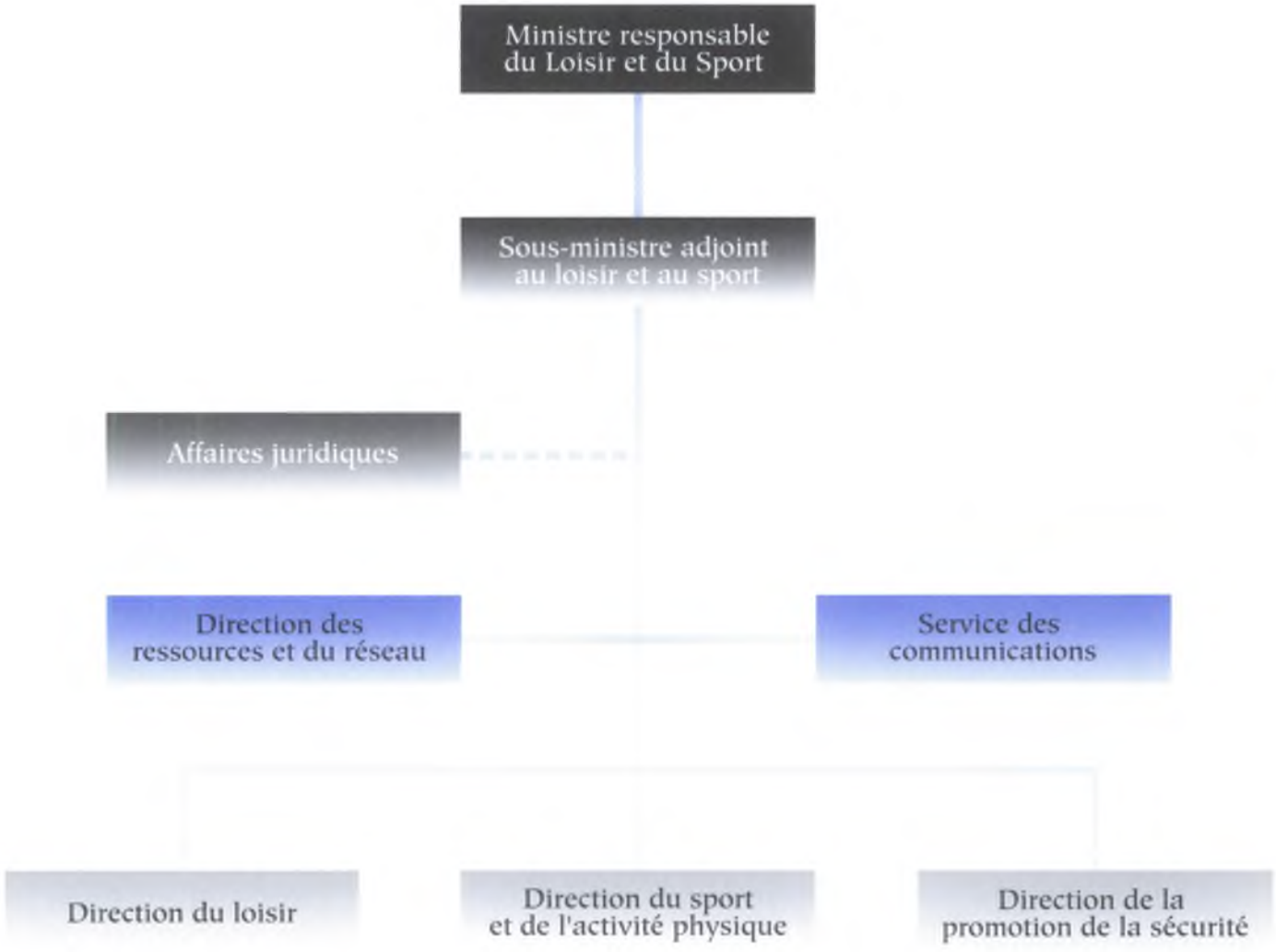
5.0 Autres exigences réglementaires

En 2002-2003, le SLS s'est conformé aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur (Politique linguistique, Loi sur la fonction publique, Loi sur l'administration publique, etc.). Précisons également que le SLS s'est assuré de l'application des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.



ANNEXE 1

L'organigramme 2002 - 2003 du Secrétariat au loisir et au sport



ANNEXE 11

La synthèse des résultats

Orientation stratégique 1 : Lutter contre la sédentarité *

Objectif(s)	Cible(s)	Indicateur(s)	Résultat(s)
1. La campagne Plaisir sur glace a donné lieu à des activités organisées sur 470 sites répartis dans 12 régions du Québec	2005 Personnes âgées de 15 à 19 ans	Proportion des jeunes de 15 à 19 ans qui ne font pas suffisamment d'activités physiques	• 106 000 $ ont été remis sous forme de bourses à 178 écoles primaires et secondaires dans le cadre du concours École active 2002 • 688 écoles primaires et secondaires ont participé au concours École active 2003 • 41 000 jeunes ont participé au concours Vis ton énergie • Participation à l'implantation du projet Québec en forme
2. D'ici 2005, diminuer la proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques	2005 La population québécoise âgée de 25 à 44 ans	Proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques (dépense énergétique de 1000 kcal/semaine)	• La campagne Plaisir sur glace a donné lieu à des activités organisées sur 470 sites répartis dans 12 régions du Québec • 250 écoles et 34 milieux de travail ont fait la promotion de Plaisir sur glace • Des conseillers de Kino-Québec ont visité 603 milieux de travail de 15 régions
3. D'ici 2005, freiner l'augmentation de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé	2005 La population québécoise âgée de 55 ans et plus	Proportion de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques	• Soutien financier à 26 projets de plein air • 50 présentations de l'avis du comité scientifique de Kino-Québec : L'activité physique, déterminant de la qualité de vie des personnes de 65 ans et plus • Promotion du programme Vlactive auprès de 94 nouveaux regroupements • 118 séances de formation données aux animateurs dont 40 séances à l'intention de nouveaux animateurs bénévoles et 78 séances pour des animateurs déjà actifs

* Les objectifs de l'orientation 1 sont inscrits au plan d'action 2000-2005 du programme Kino-Québec.

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport

Objectif(s)	Cible(s)	Indicateur(s)	Résultat(s)
1. Faire valoir le loisir et le sport, leur apport à la qualité de vie individuelle et collective, leur importance sociale et économique, ainsi que l'originalité et la diversité des formes de pratique	2001-2004	Positionnement du loisir et du sport	• Participation à plus de 20 activités de réflexion et de travaux interministériels
2. Consolider les Jeux du Québec comme véhicule de promotion du sport et accroître la participation aux finales régionales	Aucune cible n'est inscrite au plan stratégique pour 2002-2003	Nombre de participants aux finales régionales	• Finales régionales d'été 2002 : 27 341 participants • Finales régionales d'hiver 2003 : 39 128 participants
3. Renforcer la capacité des acteurs du milieu du loisir et du sport à améliorer les services offerts à leur clientèle respective	2001-2004	Niveau de soutien financier et professionnel	• Subventions de 36 601 852 $ accordées pour 21 programmes en loisir, sport et activité physique • Soutien financier de 198 000 $ pour 12 projets d'études et de recherches dans le domaine du loisir, du sport et de l'activité physique • Soutien professionnel auprès des partenaires du loisir, du sport et de l'activité physique • Mise sur pied de l'Observatoire québécois du loisir
4. Positionner le SLS dans le secteur du plein air et proposer un plan d'action	2003	Adoption d'un plan d'intervention	• Poursuite des travaux avec les partenaires
5. Contribuer à la formation et au perfectionnement des intervenants	Aucune cible n'est inscrite au plan stratégique pour 2002-2003	Nombre de stages offerts Nombre d'intervenants formés Outils de formation développés	• Nombre d'intervenants (entraîneurs) formés : – 2035 entraîneurs ont participé à des stages de formation de niveau 1 – 646 entraîneurs ont participé à des stages de formation de niveau 2 – 199 entraîneurs ont participé à des stages de formation de niveau 3 • Nombre de stages offerts : – 98 stages de niveau 1 – 39 stages de niveau 2 – 12 stages de niveau 3

Orientation stratégique 2 : Favoriser le développement du loisir et du sport

Objectif(s)	Cible(s)	Indicateur(s)	Résultat(s)
6. Promouvoir le rôle social du bénévolat	2001-2004	Réalisation du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin	• 25 lauréats ont été honorés
7 : Consolider les moyens de développement de l'action bénévole	2003	Adoption d'un plan d'intervention en matière de bénévolat	• Deux priorités animeront la démarche à l'égard du bénévolat en loisir et en sport : – le soutien à l'action bénévole ; – la promotion de l'action bénévole.

Orientation stratégique 3 : Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport

Objectif(s)	Cible(s)	Indicateur(s)	Résultat(s)
1. Diminuer les traumatismes mineurs, les hospitalisations et les décès qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport	Diminution des taux suivants : – décès ; – hospitalisations ; – traumatismes mineurs.	Taux de décès Taux d'hospitalisations Taux de traumatismes mineurs	• L'analyse des données se poursuit. Les résultats ne pourront toutefois être connus avant 2006.
2. Faire un bilan de l'application de la Loi sur la sécurité dans les sports et de ses règlements et émettre les recommandations appropriées	2003-2004	Dépôt du bilan et des recommandations	• Bilan en cours
3. Développer et mettre en œuvre un plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité physique et morale des personnes dans la pratique d'activités de loisir et de sport	2003-2004	Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action	• En 2002-2003, il y a eu de nombreuses consultations pour l'élaboration d'un plan d'action
4. Augmenter le nombre d'organismes intervenant en matière de protection de l'intégrité physique et morale des participants aux activités de loisir et de sport (violence, agressions sexuelles, harcèlement et dopage).	D'ici 2004, 100 % des URLS D'ici 2004, 100 % des organismes associatifs prioritaires	Nombre d'interventions en matière de protection de l'intégrité physique et morale des personnes	• Les premières évaluations ont été faites à l'occasion du colloque des URLS de février 2003

Orientation stratégique 4 : Favoriser le développement de l'excellence sportive

Objectif(s)	Cible(s)	Indicateur(s)	Résultat(s)
1. Favoriser l'atteinte d'un taux de représentativité québécoise équivalent à son poids démographique au sein des équipes canadiennes lors des Grands Jeux	25 %	Pourcentage d'athlètes et d'entraîneurs québécois au sein des délégations canadiennes	• Les athlètes québécois ont représenté 24,6 % de la délégation canadienne lors des derniers Jeux du Commonwealth et ils ont remporté 37 % des médailles • 23,5% des athlètes brevetés par Sport Canada proviennent du Québec • Au Jeux du Canada 2003, le Québec a remporté le Drapeau des Jeux et la Coupe du centenaire
2. Contribuer à la professionnalisation des entraîneurs de haut niveau	Aucune cible n'est inscrite au Plan stratégique pour 2002-2003	Nombre d'entraîneurs qui travaillent à temps plein dans ce secteur et qui sont soutenus par le SLS	• 10 entraîneurs de plus qu'en 2001-2002 ont travaillé à temps plein et ont reçu un soutien financier du SLS
3. Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action en matière de développement de l'excellence sportive	2001-2004	Adoption et mise en œuvre d'un plan d'action	• Dans la mise en œuvre de ce plan, 6 984 300 $ ont été accordés aux fédérations sportives québécoises • Les 2049 athlètes qui ont reçu des services périphériques par l'entremise du Centre national multisport-Montréal (CNM – M) étaient dans les catégories suivantes : – Excellence : 348 – Élite : 752 – Relève : 949

Notes

Affaires municipales,
Sport et Loisir
Québec

10-03116